

LA RÉFORME DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS



PROGRAMME

CE PROGRAMME SERA MIS À JOUR EN FONCTION DES MODIFICATIONS
APPORTÉES AU CODE DES MARCHÉS PUBLICS

INTRODUCTION – MISE EN PERSPECTIVE DES MODIFICATIONS

Un toilettage de scories de rédaction du code des marchés publics

Une mise à jour après l'échéance du 1er janvier 2010

Le changement des seuils prévus par les directives

Prise en compte des changements intervenus à DGCCRF

LES SIMPLIFICATIONS DU DROIT DES MARCHÉS PUBLICS

Relèvement du seuil de dispense de procédure à 15 000 euros HT

Une modification de la reconduction des marchés publics et accords-cadres

- la reconduction peut-être tacite
- le titulaire ne peut s'y opposer

Reformulation de l'article 80 du code des marchés publics

Exemplaire unique et certificat de cessibilité

LES AMÉLIORATIONS DU DROIT DES MARCHÉS PUBLICS

La prise en compte de l'actualisation du prix ferme pour les tranches conditionnelles (mise en phase du code des marchés publics avec l'article 10 du CCAG travaux)

La révision du prix par une formule représentative de l'évolution du coût de certains marchés et la prise en compte d'au moins un indice de matière première

Précisions sur les cas où les MAPA sont dispensés de publicité et de mise en concurrence

Mise à jour des modalités de dématérialisation des procédures de marchés publics

La possibilité de choisir le critère «performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture»

Introduction du dialogue compétitif pour les marchés publics de maîtrise d'œuvre

- cas de recours
- modalités de mise en œuvre

Création de marchés publics de réalisation-exploitation maintenance et de conception réalisation, exploitation maintenance pour les contrats de performance énergétique

- cas de recours
- modalités de mise en œuvre

Alignement du délai de paiement des collectivités territoriales sur l'État

DURÉE

1 jour

PUBLIC

Praticiens des services achats et des services d'ordonnement

PRÉ-REQUIS

Une bonne connaissance de la réglementation des marchés publics

OBJECTIF

- Mesurer l'impact des modifications du code sur la préparation et la passation des marchés

LIEU & DATES

Paris (2 sessions)
24 mars 2015 ou
25 septembre 2015

PRIX

500 euros net de taxe
(déjeuner compris)